Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260528-2026_06CCAS-DE

2026-05

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 27 mai 2026

Le mercredi 27 mai 2026, à 18 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 22 mai 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Président.

Etaient présents : Eddy PENVEN, Joëlle COQUILLON, Nathalie LE MEST, Marie-Pierre LE CARLUER, Gabrielle PERRIN, Catherine GOAZIOU, Françoise LE MEST, Christelle GUIGNARD, Brigitte GUILLIMIN
Excusé : Michel LE MANAC'H
Absente : Brigitte GOURHANT
Procurations : Béatrice PARANTHOËN procuration à Joëlle COQUILLON
Laetitia BOURDON procuration à Eddy PENVEN

Nombre des membres en exercice : 13
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Joëlle COQUILLON

****

2. Election du vice-président délégué

Vu Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L. 123-6,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2026 portant élection des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu l'arrêté municipal n° 2026D/25 du 19 mai 2026 nommant six membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 27 mai 2026 portant élection du Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant que le Vice-Président délégué du CCAS est chargé des mêmes fonctions que son Vice-Président en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature en vue de l'élection de son Vice-Président délégué,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260528-2026_06CCAS-DE

Considérant que Madame Nathalie LE MEST s'est portée seule candidate à la fonction de Vice-Président délégué du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'élire à l'unanimité Madame Nathalie LE MEST Vice-Présidente déléguée du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Président,

Eddy PENVEN

CCAS de PLOUBEZRE Côtes-d'Armor

La secrétaire,

Joëlle COQUILLON